EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC

## AR PREFECTURE

016-211601208-20200624-D2020510-DE

Regu le 29/06/2020



délibération : D 2020 5 10 L' an deux mille vingt, le mercredi 24 juin à 18 h 30, le Conseil Communal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame

TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en

exercice: 19

Date de convocation du : 18 Juin 2020

Présents: 18

Présents: Monsieur TRANCHET Jean-Pierre, Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur

Votants: 19

BOSSARD Jean Paul, Madame DESCLAUX Cécile, Madame DESILVESTRI Catherine, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur THOMAS Alain, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame PRUDHOMME Cécile, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique

Objet : Désignation des membres du Conseil

Municipal à siéger au Conseil d'Administration du CCAS Pouvoirs:

Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

Absent(s): Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle

Excusé(s):

Secrétaire de Séance : Madame Chantal BLAINEAU

Madame le Maire rappelle que conformément à l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, outre le Président, le Conseil d'Administration comprend, pour le CCAS, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal. Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal, par délibération en date du 24 juin 2020, a fixé à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration du CCAS, soit 4 membres élus par le Conseil Municipal et 4 Membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L213-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection des membres du CCAS. Madame le Maire fait appel à candidature.

Le Conseil Municipal, après avoir procédé aux opérations de vote,

DECLARE Christine SCHWARTZWEBER, Véronique LANOË-MALIVERT, Vincent MORA et Catherine DE SILVESTRI élus pour siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Dirac.

Pour: 19 Contre: 0 Abstention: 0

Le Maire, Anne-Marie TERRADE Emis le 24/06/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire

le 25/06/2020